

Décret n° 98 - 441 du 24 NOVEMBRE 1998
portant nomination de l'inspecteur général des finances

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 82-879 du 24 septembre 1982 portant réorganisation du ministère des finances ;

Vu le décret n° 97-56 du 24 décembre 1997 portant nomination de l'inspecteur général des finances ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M. *Fidèle NDEY* est nommé inspecteur général des finances, en remplacement de M. Jean Charles VOUAMA appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- M. *Fidèle NDEY* percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. *Fidèle NDEY*, sera enregistré, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel ./-

Fait à Brazzaville le 24 NOVEMBRE 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des finances et du budget

Mathias DZON.-